

Rôle d'évaluation foncière mis à jour pour 2027

Prenez avis que le rôle triennal d'évaluation foncière (2025-2026-2027) pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2027 a été déposé à mon bureau situé au 380, rue Principale à Lachute où toute personne peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer auprès de la MRC d'Argenteuil une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter au rôle d'évaluation.

Pour être recevable une telle demande de révision doit être :

- déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- faite sur le formulaire prescrit et déposée ou transmise à la MRC d'Argenteuil, 430, rue Grace, Lachute (Québec) J8H 1M6;
- accompagnée des frais déterminés par les règlements 33-2-21 et 33-97 de la MRC d'Argenteuil et applicables à l'unité d'évaluation concernée.

Pour toute demande d'information additionnelle ou pour obtenir le formulaire de demande de révision, communiquez avec le Service d'évaluation de la MRC d'Argenteuil, 430, rue Grace à Lachute, téléphone 450 562-2474.

Lachute, le 10 septembre 2026
(A-2026.03)

M^e Lynda-Ann Murray, greffière